



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 03 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 26.03.2018 Date d'affichage de la présente délibération 03.04.2018
Numéro de délibération : 11-2018	

Le trois avril deux-mille-dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine

Absents : - M. POURROY Pierre (excusé) - M. CHRISTINY Antoine - M. VINCENT Théo

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Avenant n°2 au Marché de Maîtrise d'Œuvre de l'aménagement de l'esplanade, de l'espace public devant les commerces avec diversification des activités

Monsieur le Maire rappelle le marché de Maîtrise d'Œuvre relatif aux travaux d'aménagement de l'esplanade, de l'espace public devant les commerces avec diversification des activités signé avec le bureau d'études MG CONCEPT INGENIERIE le 16 octobre 2015 et l'avenant n°1 s'y rapportant signé le 27 janvier 2017.

Sur ce marché l'enveloppe financière était de 56 271.92 € H.T.

Le présent avenant vise à rémunérer les honoraires de Maîtrise d'œuvre dus suite à la rédaction et à la validation de l'avenant n°2 au lot 01 « VRD » des marchés de travaux. Il y est fait application des taux de rémunération de la mission de Maîtrise d'œuvre sur les montants de travaux validés.

Et conformément au marché de Maitrise d'œuvre contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché	=	29 800.00 € H.T.
Avenant n °1	.	= 26 471.92 € H.T.
Avenant n °2	.	= 5 845.33 € H.T.
Montant final du marché	=	62 117.25 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet avenant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant et approuvant cet avenant d'un montant de **5 845.33 € H.T.**,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents subséquents.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ

